



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

RAPPORTS D'ACTIVITES et FINANCIER 2022 Perspectives 2023

RAPPORT D'ACTIVITES

I. Fonctionnement général	2
I.1 Adhérents	3
I.2 Mise à jour de notre représentation dans des commissions et organismes divers	3
I.3 Communication	3
II. Activités	4
II.1 Avis sur les consultations et enquêtes publiques	4
II.2 Recours et Actions contentieuses contre le projet VIVALDI sur l'Île Seguin	5
II.3 Projet : Cartographie des paysages et réseaux écologiques	6
II.4 Projet : Planter des arbres en ville	7
II.5 Participation à l'élaboration des PLUi des 4 EPT des Hauts de Seine.....	7
II.6 Participation au Colloque Eau organisé par France Nature Environnement les 7 & 8 Novembre 2022.....	8
III. RAPPORT FINANCIER 2022.....	9
III.1 Compte de Résultat.....	9
III.2 Bilan	9
III.3 Dépenses recettes par principaux Projets.....	10
IV. Perspectives pour 2023	10
IV.1 Développement et fonctionnement d'Environnement 92.....	10
IV.2 Notre stratégie	10
IV.3 Les sujets sensibles	11
IV.4 Nos Actions	12
IV.5 Budget prévisionnel 2023	12
ANNEXE 1 : comité directeur	14
ANNEXE 2 : Représentants d'Environnement 92 à des commissions diverses	15
ANNEXE 3 : Compte de résultat 2022	17
ANNEXE 4 : Bilan 2022.....	19
ANNEXE 5 : Dépenses Recettes par projet - 2022.....	21
ANNEXE 6 : Compte s de résultat Prévisionnel – 2023	22
ANNEXE : Budget prévisionnel par projet - 2023	23



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

RAPPORT D'ACTIVITES ET RAPPORT FINANCIER 2022 PERSPECTIVES 2023

I. Fonctionnement général

L'année 2022 a été marquée par une reprise quasi normale de l'activité malgré la persistance de la pandémie. Les réunions en présentiel (5 bureaux et 6 Comités Directeurs) ont refait leur apparition sans renoncer tout à fait aux visio-conférences (3 bureaux et 2 Comités Directeurs).

C'est la 5^{ème} année du mandat d'Irène Nenner et de son équipe. La composition du bureau est inchangée par rapport à 2021 sauf les titulaires des vice-présidences.

Composition du bureau : Irène Nenner (Présidente), Agnès Bauche (Secrétaire générale), Bernard Hammer (Trésorier et vice-président du T5), Pierre Salmeron (vice président du T2), Michel Riottot (vice président du T3), Jacques Capet (Vice-président du T4), Clotilde Norguet, Jean-Marie Blin et Bernard Garmirian (conseillers).

François Rancien, conseille le bureau pour l'aide juridique. Etant tous bénévoles, nous faisons appel à des professionnels pour la communication (dont les réseaux sociaux) et la maintenance du site internet.

Virginie Codina a poursuivi son contrat avec Environnement jusqu'au 31 mars 2022 ; du 1er avril au 30 septembre, nous avons convenu de le prolonger de 6 mois supplémentaires mais à mi-temps pour lui permettre de trouver un contrat de travail permanent. Sa mission a donc été réduite comme suit : suivi du dossier des bureaux de l'île Seguin, suivi du port de Gennevilliers où elle siège pour notre association à la commission SODD (Schéma d'Orientation et de développement Durable) du Port, représentation comme suppléante au CODERST et à la Commission départementale des risques naturels majeurs. Depuis septembre, elle est en emploi CDI en entreprise et garde un lien avec notre fédération via une représentation dans divers comités.

Eric Ferréol nous a rejoint en tant que bénévole avec une compétence sur les réseaux écologiques. Sa contribution au travail préparatoire de la médiation (dossier juridique du Tramway T10) menée par Sud Environnement et la CPE de Chatenay-Malabry a été appréciée par le comité de pilotage qui suit cette affaire. Il a eu aussi un rôle majeur sur la prestation réalisée avec succès pour le compte de FNE idf, sur les cartes de paysage et les réseaux écologiques de Louveciennes et ses environs. Enfin il a suivi le travail d'un stagiaire universitaire pendant 3 mois.

Melissa Hilaire nous a rejoint comme bénévole après sa participation au colloque Nature en ville d'octobre 2021. Son intérêt pour nos activités de cartographie s'est manifesté par sa participation à la formation SIG de fin 2021 et sa participation à l'écriture d'un article proposé par notre fédération au numéro 197 de la revue LIAISON.



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

Felix Wirbel nous a aussi rejoint comme bénévole pour s'impliquer dans l'organisation du projet Planter des arbres à Nanterre, tant sur les contacts avec les associations locales qu'avec Louis Vallin notre expert arboriste.

I.1 Adhérents

L'année 2022 a vu des fluctuations dans nos adhésions : à ce jour, nous comptons 37 associations adhérentes à jour de cotisations, 12 associations en retard de cotisation et 2 associations ont disparu ou ne souhaitent plus adhérer. Le total de nos associations membres est donc au 31 décembre de 50 associations, nombre équivalent à celui de 2021, sous réserve de la régularisation des associations en retard de cotisation 2022. Celles-ci sont implantées sur les 4 ETP : Vallée Sud Grand Paris (T2), Grand Paris Seine Ouest (T3), Paris Ouest La Défense (T4) et Boucle Nord de la Seine (T5). Le nombre d'adhérents individuels a fluctué avec 18 personnes à jour de cotisation. Ces personnes sont généralement attirées par la cause de l'environnement, ou appartiennent à des collectifs sans personnalité juridique, sont quelquefois porteurs d'alertes, sont ou n'ont pas trouvé d'associations locales auxquelles adhérer. D'autres souhaitent s'investir auprès de la direction pour des compétences particulières. Au total, Environnement 92 représente plus de 3200 adhérents de base.

I.2 Mise à jour de notre représentation dans des commissions et organismes divers

Pour mémoire, Environnement 92 est une association agréée pour « la protection de l'environnement » et « habilitée au dialogue environnemental ». La demande de renouvellement de notre agrément 'protection de l'environnement" a été faite en décembre 2022 auprès de la préfecture.

A ces titres et à la demande du Préfet des Hauts de Seine, du Tribunal Administratif, d'établissements publics et de certaines communes, Environnement 92 est représenté dans 28 commissions, conseils d'administration et comités divers. Dans d'autres instances comme le CAUE92, le comité de bassin Seine Normandie, nous avons des représentants élus (voir annexe 2).

Nous avons recueilli les retours des réunions de ces diverses instances, lors des séances de nos comités directeurs ou par écrit.

I.3 Communication

- Site internet : pas de changement de structure depuis la dernière AG
- Réseaux sociaux : pas de changement depuis la dernière AG
- Newsletter : Cinq numéros parus en 2022 (voir environnement92.fr).
- Contributions à LIAISON, journal édité par FNE-IDF :
 - N° 194 : Un projet de nouveau contesté sur l'île Seguin (Environnement 92 et la Seine n'est pas à vendre)



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

- N° 195 : Une carrière classée menacée de disparition (Patrice de Kervenoael)
- N° 196 : La végétation des berges et des îles dans la boucle de Boulogne (Mélissa Hilaire et Irène Nenner)
- N° 197 : Exploitation forestière et réchauffement climatique (Jean-Claude Denard et Michel Riottot)
- Gestion des relations avec les donateurs

II. Activités

Malgré la crise sanitaire, nous avons poursuivi nos activités, tant sur le plan des enquêtes publiques, les actions contentieuses que sur nos projets Cartographie et réseaux écologiques, Plantation d'arbres et la participation à une conférence.

II.1 Avis sur les consultations et enquêtes publiques

- 7 février : Avis Promenade Bleue : Avis sur le projet d'aménagement d'une « promenade bleue » entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy à Asnières-sur-Seine (92)

Environnement 92 émet un avis favorable à ce projet de promenade flottante sur les berges de Seine à Asnières, mais avec deux fortes recommandations i) sur la préservation des sols et de la végétation des berges, surtout pendant la période du chantier afin éviter à tout prix la destruction des zones déjà végétalisées et les rejets de déchets ii) sur la réduction de la pollution lumineuse nocturne qui peut affecter fortement la biodiversité de la faune et de la flore.

- 17 février : Avis VIVALDI : Avis pour la consultation publique du projet VIVALDI à Boulogne

Environnement 92 est très défavorable au projet VIVALDI, un projet de bureaux sur l'île Seguin à Boulogne Billancourt, dans un territoire déjà saturé comme dans tout l'ouest parisien. Il ne coche aucune case de l'adaptation aux défis pressants du climat et de la perte de biodiversité ni ne répond aux besoins des habitants de Boulogne et des communes du secteur.

- 4 juillet : Avis Schéma régional de gestion sylvicole

Environnement 92 émet un avis défavorable à l'augmentation des prélèvements sur la forêt privée et la diminution du stock de bois vivant, à cause de l'appauvrissement de la biodiversité avec les éclaircies et l'amélioration des dessertes des massifs, d'un doute sur un meilleur rendement économique et de l'effet désastreux de la filière bois-énergie sur la santé des franciliens.

- 12 juillet : Avis Révision du référentiel de gestion forestière FSC pour la France métropolitaine

Environnement 92 met l'accent sur le fait que la certification FSC doit tenir compte des recommandations du GIEC, en matière d'exploitation du bois en excluant toute certification de bois provenant de massifs forestiers où l'exploitation conduit à des prélèvements supérieurs à 75% de l'accroissement naturel. Environnement 92 objecte, pour la gestion sylvicole elle-même, les conséquences de la production de bois pour la filière bois-énergie qui conduit à des émissions énormes de carbone et à la pollution de l'air.



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

- 14 octobre 2022 : Avis sur le projet « GREEN DOCK »

Environnement 92 souligne que ce projet d'entrepôt géant de 90 000m² en bord de Seine sur le port de Gennevilliers n'est pas instruit suffisamment pour la prise en compte de la zone Natura 2000 de l'île Saint Denis, et de celle de la biodiversité des berges de la Seine. Le projet qui ambitionne de porter des activités logistiques au plus proche des consommateurs se doit de limiter les nuisances induites, de traiter son insertion paysagère, d'évaluer les risques de pollution des sols et des eaux, de traiter les questions de transport multimodaux.

- 4 novembre 2022 : Avis sur le SCoT de la Métropole Grand Paris

Environnement 92 considère que le projet de SCoT ne répond pas aux défis environnementaux et sanitaires tant à l'échelle régionale que nationale. Il y a une contradiction persistante entre l'objectif irréaliste de construire 38 000 logements/an, d'accroître toujours plus la densité de constructions à comparer avec les besoins majeurs de libérer du foncier pour des espaces de nature. Les demandes spécifiques concernent la préservation de la ressource en eau et limiter les risques d'inondations, la protection des espaces naturels et le contrôle de la consommation d'espaces, la création d'une zone urbaine fluviale pour la Seine et ses affluents, la création de continuités écologiques dans chaque EPT, la prise en compte des pollutions et des nuisances cumulées pour la santé humaine et la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables.

- 4 décembre 2022 : Concertation Nationale au débat public sur le projet de La promenade bleue entre les ponts d'Asnières et de Clichy

L'analyse détaillée du projet a conduit Environnement 92 à faire des propositions sur les thèmes suivants : Les risques inondations, la préservation de la biodiversité des berges de la Seine, les risques liés à la pollution lumineuse nocturne, la pollution sonore, une gestion rigoureuse des déchets pendant et après le chantier. Environnement92 est favorable à l'installation d'une escale « bateaux » comme transport en commun et des installations sportives nautiques.

II.2 Recours et Actions contentieuses contre le projet VIVALDI sur l'île Seguin

L'opposition à ce projet a nécessité l'introduction de deux recours contentieux, l'un contre l'agrément propre à l'Île de France autorisant certaines opérations immobilières, l'autre contre des permis de construire concernant ce projet. Le cabinet d'avocat en charge des dossiers est celui de Maître Louis Cofflard (Paris).

Le 5 février 2022 : Recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Région Marc Guillaume contre l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-12-10-00004 délivré le 10 décembre 2021 accordant à Bouygues Immobilier l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme et déposé par les six associations : « Environnement 92 », « Nous sommes Boulogne » et « La Seine n'est pas à Vendre », le "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon", l'Association Rives de Seine" et "France Nature Environnement Île de France"

Le 5 février 2022 : Recours Hiérarchique auprès de Madame la Ministre de la transition écologique. contre l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-12-10-00004 délivré le 10 décembre 2021 accordant à Bouygues Immobilier l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme et l'urbanisme et déposé par les six associations : « Environnement 92 », « Nous sommes Boulogne » et « La Seine



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

n'est pas à Vendre », le "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon", l'Association Rives de Seine" et "France Nature Environnement Île de France".

Le 6 juin 2022 : Recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise contre l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-12-10-00004 délivré le 10 décembre 2021 accordant à Bouygues Immobilier l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme et déposé par les six associations : « Environnement 92 », « Nous sommes Boulogne » et « La Seine n'est pas à Vendre », le "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon", l'Association Rives de Seine" et "France Nature Environnement Île de France".

- :- :- :-

Le 7 juin 2022 : Recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, Pierre Christophe Baguet, des six associations « Environnement 92 », « Nous sommes Boulogne » et « La Seine n'est pas à Vendre », le "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon", l'Association Rives de Seine" et "France Nature Environnement Île de France" contre les deux permis de construire accordés par la mairie de Boulogne-Billancourt à la société Bouygues Immobilier sur l'île Seguin pour un ensemble de 117 834 mètres carrés d'immobilier tertiaire.

Le 17 Août 2022 : Recours contentieux, auprès du tribunal administratif, de Cergy-Pontoise contre les deux permis de construire accordés par la mairie de Boulogne-Billancourt à la société Bouygues Immobilier sur l'île Seguin pour un ensemble de 117 834 mètres carrés d'immobilier tertiaire. par les six associations « Environnement 92 », « Nous sommes Boulogne » et « La Seine n'est pas à Vendre » le "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon", l'Association Rives de Seine" et "France Nature Environnement Île de France".

- **Période 25 juillet 2022- présent** : Ouverture de discussions entre les 6 associations requérantes avec Bouygues immobilier en vue de la recherche d'un protocole d'accord sur le projet VIVALDI.

Pour mémoire les recours (déposés en 2021) contre les Permis de Construire de l'aménageur DBS et contre l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant sur le renouvellement de la ZAC Seguin-Rives de Seine sont en attente de jugement.

II.3 Projet : Cartographie des paysages et réseaux écologiques

- **Cartographie des paysages et réseaux écologiques de Louveciennes et ses environs**. Ce travail est une prestation commandée par France Nature Environnement Île-de-France, qui a établi une convention de collaboration avec un promoteur Immobilier HORIZON. Il a été réalisé d'une part par un étudiant titulaire d'un master Daljit Autar pour la partie carte de paysage et d'autre part par Eric Ferréol et Irène Nenner pour la partie réseaux écologiques. Le contour géographique de ces études concerne la commune de Louveciennes et les 7 communes environnantes. Deux rapports détaillés sont été livrés respectivement en juin et novembre 2022.

- 6 -



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

- **CARTO-BIODIV : Les infrastructures du Grand Paris Express et leurs chantiers : vers le Zéro Perte Nette de Biodiversité.** Environnement 92 avec France Nature Environnement IDF en partenariat avec l'entreprise TERRANIS, avons répondu à un appel à projet de la Société du Grand Paris nommé "Grand Paris de L'environnement" mais notre projet n'a pas été retenu.

II.4 Projet : Planter des arbres en ville

Le projet engagé en 2020 s'est poursuivi en 2022 par la recherche de financements nouveaux.

- Une réponse à l'appel à projet de la Mairie de Nanterre pour la **plantation d'une mini-forêt** lancé fin 2021. Notre projet a été accordé le 2 avril par le jury et a donné lieu à une convention et un financement de 7762 euros, soit environ 60% du budget présenté. Nous avons trouvé des entreprises mécènes : AXA et FORTUNEO qui ont proposé la participation de salariés volontaires à la plantation. L'organisation du projet a mobilisé Louis Vallin expert arboriste, les prestataires notamment pour la préparation du terrain, la clôture, la communication. La validation officielle sur le terrain choisi par la mairie est toujours en attente fin 2022.
- Une réponse à l'appel à projet du département des Hauts de Seine concernant **l'occupation temporaire d'un terrain en bord de Seine pendant 4 ans (plantation d'une mini-forêt et d'un verger)** avec un programme d'animation notamment pour les enfants scolarisés) a été soumis par 4 associations : Environnement 92, PIKPIK Environnement, Val de Seine vert et France Nature Environnement IDF a été soumis fin février 2022. Aucune réponse ne nous a été fournie par les services du département malgré nos relances.
- Les discussions avec la mairie de Fontenay aux Roses pour **planter des arbres dans des cours d'école** ont conduit à la signature d'une convention validée par le Conseil Municipal en juillet 2022. La plantation est programmée pour février 2023.
- Une réponse à appel à projet de France Nature Environnement : « Aux Arbres Citoyens » a été soumise le 29 décembre 2022 sur le thème : **»Plantation d'arbres en zone urbaine dans 4 communes des Hauts de Seine** » ; il concerne la mini forêt de Nanterre, la plantation de cours d'écoles et d'un centre de loisirs à Fontenay-aux Roses et d'espaces publics à Gennevilliers et Garches pour un programme de plantation 2023-2024.

II.5 Participation à l'élaboration des PLUi des 4 EPT des Hauts de Seine

Environnement 92 en liaison avec les associations locales de Grand Paris Seine Ouest a entrepris des discussions avec les équipes techniques de GPSO dans le cadre du diagnostic et du PADD. Des documents ont été remis en vue d'obtenir un PLUi apte à répondre aux enjeux climatiques et aux enjeux de résilience des villes. Les autres questions ont concerné le développement de la biodiversité ordinaire en ville, la réduction de la pollution de l'air, le basculement rapide vers les modes de mobilité douce et décarbonnée,



Association agréée protection de l'Environnement Habilité au dialogue environnemental

les besoins d'améliorer la qualité de vie via le concept de la ville du quart d'heure ainsi que les besoins de limiter la densification.

Environnement 92 s'est également impliqué dans les premières discussions sur le PCAET et le PLUi de Boucle Nord de Seine.

Pour mémoire, Sud Environnement rattachée à Environnement92 et FNE idf, a entrepris avec de nombreuses associations locales des discussions approfondies sur le PLUi de Vallée Sud Grand Paris jusqu'au stade du PADD.

II.6 Participation au Colloque Eau organisé par France Nature Environnement les 7 & 8 Novembre 2022

Environnement 92 a participé au colloque régional sur l'Eau organisé par FNE Ile-de-France avec les associations AQUI'Brie, le Chant des rivières et ARCEAU Ile-de-France, dans les salons de la Mairie de Paris. 440 ont été inscrits au colloque. Cette rencontre a permis de faire un état des lieux de la situation, des enjeux, des problématiques et des solutions que représente la ressource en eau en Ile-de-France, par l'intermédiaire de conférences et tables rondes.

Irène Nenner, présidente d'Environnement 92 est intervenu sur la thématique de la nature en ville et la restauration écologique. Les thèmes abordés dans son intervention sont :

- L'inquiétude pour notre département sur les risques accrus d'inondation, la sur-densification et la consommation d'espaces de nature dont l'abattage massif d'arbres,
- L'importance pour la végétation, de la qualité des sols et la gestion des eaux pluviales
- Nos actions : cartographie de la végétation à l'arbre près, la modélisation des réseaux écologiques ans le but de restaurer la biodiversité ordinaire en zone urbaine, la plantation d'arbres dans les espaces publics dans les villes carencées du département.

Des bénévoles ont tenu le stand de l'association, tout comme une vingtaine d'autres associations d'environnement nationales et régionales. De nombreux contacts ont été pris notamment grâce à la mise à disposition de nos publications.



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

III. RAPPORT FINANCIER 2022

III.1 Compte de Résultat

Le compte de résultats (Annexe 3) fait apparaître des produits et charges proches de 30 000 € et un résultat positif de 4416 €. Ce résultat est dû à la facture adressée à FNE IDF le 21/12 pour le remboursement du matériel acheté en 2021 pour le projet cartographie, par suite du paiement de la subvention par la Région. Cette facture de 4637 € n'était pas au 31/12 encore payée, elle apparaît sur les reprises sur amortissements.

Les autres dépenses et recettes sont équilibrées.

Le budget prévisionnel de 2022 était de 51 500 €. La différence avec le réalisé de 30 000 € s'explique principalement par le fait que le projet Planter des Arbres a été peu actif en 2022, contrairement à l'année 2021 et aux prévisions de 2023. Seule la subvention de Nanterre a été enregistrée en recettes, avec quelques dons de particuliers, et il n'y a pas eu de dépenses : pas d'achats de plants et plantations en 2022.

La forte progression du poste fonctionnement général en recettes comme en dépenses, s'explique par la présence d'un salarié, dont le salaire et charge ont été entièrement subventionnés.

Le montant des cotisations stagne, en dessous de 2500€. 12 associations ne sont pas à jour de leur cotisation en 2022, malgré plusieurs relances.

La valorisation du bénévolat à 192 430 €, en très léger retrait par rapport à 2021 et aux prévisions, reste très conséquente, grâce à la forte mobilisation de quelques membres.

III.2 Bilan

L'actif et le passif fin 2022 (Annexe 4) sont en léger retrait par rapport à 2021, car on ne retrouve pas la grosse commande atypique sur la cartographie enregistrée en 2021 : étude carte et paysages de Louveciennes en sous-traitance de FNE IDF.

La situation de la trésorerie au 31/12/2022 est saine, puisque les fonds propres disponibles s'élèvent à près de 20 000 €.

En comparaison, les fonds propres disponibles s'élevaient à 7200 € fin 2021.

Aucune dette n'est enregistrée au passif de l'association.



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

III.3 Dépenses recettes par principaux Projets

Selon le tableau de l'Annexe 5, et comme déjà évoqué, les aléas de projets ont conduit à reporter certaines actions, sur le thème de planter des Arbres.

Le projet Ile Seguin, globalement équilibré, est inférieur aux prévisions, de même que le projet cartographie.

En 2022, il n'y a pas eu non plus de mouvement sur Reconnect.

IV. Perspectives pour 2023

L'année 2023 s'annonce dans le prolongement des actions entreprises en 2021 et 2022, même si la pandémie persiste.

IV.1 Développement et fonctionnement d'Environnement 92

Nos efforts vont se concentrer pour renforcer l'équipe de direction avec la recherche de collaborateurs par le mécénat de compétence pour assumer la charge de la gestion de projets et le recours au service civique pour renouer avec le projet RECONNECT tel que nous l'avons mené en 2021.

Nous recruterons un stagiaire de master en géomatique (6 mois) pour finaliser notre projet des réseaux écologiques dans les Hauts de Seine. La prise en main de CARTO VEGETATION au niveau de FNE idf va nous permettre de mettre en ligne nos données gratuitement (cartes de paysage des communes, EPT et département) et avec un accès payant pour études spécifiques sur les réseaux écologiques.

Sur la base de notre expérience avec le projet de Louveciennes et ses environs mené en 2022, nous serons attentifs à répondre à un projet équivalent en région parisienne.

Comme nous ne sommes pas encore en mesure de recruter un salarié, ni de disposer d'un local dédié, nous ferons appel à des professionnels pour la communication, la gestion du site internet, la réalisation de vidéo-reportage et même la recherche d'entreprises mécènes.

Enfin, nous serons attentifs à tout appel à projet susceptible d'entrer dans nos préoccupations avec un esprit ouvert à d'autres partenaires.

IV.2 Notre stratégie

- Concertation sur documents d'urbanisme PLUi de VSGP, GPSO, POLD et BNS

- 10 -



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

La concertation engagée entre les EPT GPSO et BNS et l'équipe de direction d'Environnement 92 vont se poursuivre en 2023. Une attention particulière sera apportée à la cohérence avec les documents de rang supérieur : le SCOT dont la validation est prévue en 2023 et le SDRIF-E.

Pour mémoire, Sud Environnement avec les associations locales poursuivra ses discussions avec VSGP. Un rapprochement avec la présidence de POLD sur le sujet du PLUI est prévu.

- **Avis sur le SDRIF-E**

Même si la phase de concertation préalable s'est terminée le 15 décembre 2022, il est encore possible de produire un avis sur la version 1 du document SDRIF-E attendu début mars 2023. Environnement92 prévoit de fournir cet avis qui fera aussi partie d'un livre blanc préparé par FNE idf.

IV.3 Les sujets sensibles

- **Ile Seguin**

La signature imminente (février 2023) d'un protocole entre Bouygues Immobilier, la SPL Val de Seine Aménagement et les 6 associations requérantes va conduire au retrait des recours déposés et au remboursement de nos frais d'avocat. Notre participation avec les autres associations au comité de suivi des travaux de végétalisation de l'île qui doit démarrer ensuite va nous mobiliser durant 2023.

- **L'urbanisation de l'île Héloïse à Argenteuil**

Comme suite à l'autorisation du 11 mai 2022 par le comité directeur de soutenir Environnement 92 soutiendra par un engagement volontaire le recours contentieux engagé par l'association « Comité jean Vilar' contre le permis de construire n° PC 95018 17 00066 délivré le 26 novembre 2021 à la société FIMINCO sise 14 bis, rue de la Faisanderie - 75016 PARIS et autorisant un projet de construction de plusieurs bâtiments : des commerces sur 2 niveaux, un complexe de 156 logements avec 2 niveaux de parkings en superstructure, une salle de spectacle, un complexe de 9 salles de cinéma, un parc de stationnement public sur un terrain situé boulevard Héloïse / angle avenue Gabriel Péri - 95100 ARGENTEUIL.

Environnement 92 suivra aussi un projet connexe au précédent, à savoir le projet du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE constitué par l'ancien centre-ville intra-muros, et l'île Héloïse jusqu'à la rive.

- **Les projets d'entrepôt géant et de bio-méthanisation sur le port de Gennevilliers**

Le résultat de l'enquête publique sur la modification N°18 du PLU de Gennevilliers dans le secteur portuaire en décembre 2022 est attendu en ce début de 2023. Sa ratification en conseil municipal devrait suivre et conditionnera la suite logique de dépôt du permis de construire de l'entrepôt géant GREENDOCK de GOODMAN sur le port. L'autre projet situé sur la zone portuaire concernera le projet de bio-méthanisation en bord de Seine porté par le SYCTOM et le SIGEIF est l'objet d'une large concertation depuis plusieurs mois. Environnement92 qui y a participé suivra ces deux dossiers avec attention dans un cadre associatif large (Environnement 93, Val d'Oise Environnement, La Seine-n'est-pas-à-vendre et France Nature Environnement île de France).



Association agréée protection de l'Environnement Habilitée au dialogue environnemental

IV.4 Nos Actions

• Les réseaux écologiques

L'implication d'un stagiaire en master devait permettre de finaliser l'étude des réseaux écologiques des Hauts de Seine, action entreprise depuis 2 ans. L'ambition sera de fournir aux élus en charge de PLUi des cartes à enjeux permettant de réservé des zones à renaturer offrant une place aux déplacements de la faune ordinaire en zone urbaine.

• Le projet Planter des arbres en ville :

La réponse à l'appel à projet « Aux arbres citoyens » proposé par France Nature Environnement, suite à la récolte des dons de particuliers obtenu lors de l'émission de télévision du même nom, qui a eu lieu au début novembre 2022, devrait nous permettre d'engager un programme de plantation dès mars 2023 jusqu'à l'hiver suivant. Les lieux prévus sont Fontenay aux Roses (40 arbres dans 2 écoles et un centre de loisirs), Nanterre (mini forêt de 900 plans forestiers et 40 baliveaux, sur un terrain près de l'ARENA et propriété de Paris la Défense), 10 arbres à Garches et à Gennevilliers. La ville de Bourg-la-Reine nous a également sollicités pour planter une dizaine d'arbres sur un terrain spécifique.

IV.5 Budget prévisionnel 2023

Pour construire le budget 2023 (voir Annexes 6 et 7), les hypothèses suivantes ont été prises :

- Pas de salarié en 2023
- Continuité de la subvention DRIEE de 2000 €, continuité des cotisations,
- Mêmes dépenses de communication : site internet, réseaux sociaux, newsletter et actions ponctuelles
- Pas de nouvelles actions financières sur l'Île Seguin (dépenses ou recettes). *L'éventualité de récupérer les frais d'avocat en cas de signature du protocole d'accord n'a pas été intégrée dans le prévisionnel*
- Un stagiaire et quelques prestations facturées pour la cartographie
- Mise en œuvre du projet « Aux Arbres Citoyens », pour 3 communes en 2023 : Nanterre, Fontenay-aux-roses, Gennevilliers (Garches sera fait en 2024), pour 33 000 €, hors valorisation du bénévolat et frais généraux. Ce projet représentera l'activité principale de l'association pour 2023, et débordera sur 2024.

Le budget prévisionnel proposé s'élève à 44 189 €.

Pour l'année 2023, nous maintenons les tarifs de cotisations en vigueur depuis 2021

- 12 -



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

- Adhésion Personne Morale < 10 personnes : 15 euros
- Adhésion Personne Morale > 10 personnes : 45 euros + 0,35 euros par adhérent.
- Adhésion Personne physique : 15 euros

La revalorisation des accords avec les sous fédérations Sud Environnement et Coteaux de Seine Associations, entrera en vigueur en 2023 sur la base de 12,5 % , (base 2021) comme suit :

Coteaux de Seine Associations : soit 25€ + 0.1€par membre (au lieu de 22€ + 0,1€ par membre)
Sud Environnement : soit 15€ +0.1€ par membre (au lieu de 13€ + 0.1€ par membre)

-:-:-:-:-

Boulogne -Billancourt le xxxxx 2023

Irène Nenner, Présidente Agnès Bauche, Secrétaire Générale Bernard Hammer, Trésorier

- 13 -



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE 1 : comité directeur

- 14 -

Association Environnement 92, siège social : 16, rue de l'Ouest 92100 Boulogne-Billancourt
SIRET : 432 179 059 00048—APE 9499Z -RCS Nanterre
Téléphone mobile : 0614405957, courriel : in.env92@gmail.com
Site internet : <http://environnement92.fr>



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE 2 : Représentants d'Environnement 92 à des commissions diverses

COMMISSION, CONSEIL OU ORGANISME	Représentant
COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE	I. NENNER
COMITE REGIONAL BIODIVERSITE	I. NENNER
ADVOCNAR (ASSOCIATION DE DÉFENSE DES NUISANCES AÉRIENNES)	M. RIOTTOT
CONFÉRENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ Île de France	A. BAUCHE/M. PEPIN
CAUE 92 (CONSEIL D'ADMINISTRATION)	I. NENNER
CODERST CONSEIL DÉPARTEMENTAL RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES	J. CAPET/V.CODINA
CCCE AÉROPORT DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY	N. LAUNAY
CCS ISSÉANE	C. NORGET
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)	J. CAPET
CONSEIL DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERDÉPARTEMENTAL 78-92	A. BAUCHE
COMMISSION CONCILIATION URBANISME	P. SALMERON
COMMISSION DE SÉLECTION DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS	P. SALMERON
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES SITES ET PAYSAGES ET PUBLICITÉ	A. DESEVRE/I.NENNER F.THELLIER//L.FAVIER/ A.BAUCHE/J. SHAN F. PUZIN/A.BAUCHE
•	
COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORêt ET DU BOIS	I. NENNER/M. RIOTTOT
CCE HÉLIPORT PARIS ISSY	M. RIOTTOT
SCHÉMA D'ORIENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SODD) PORT DE GENNEVILLIERS	V. CODINA
COORDINATION EAU	Poste à pourvoir
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DES HAUTS DE SEINE.	O. DELOURME/P.SALMERON
COMMISSION DE CONCERTATION SUR LES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES	T. FOULT
CCSPL FONTENAY-AUX-ROSES	P. SALMERON
CCSPL SCEAUX	P. SALMERON
CCSPL T5 BOUCLE NORD	J. CAPET/B.HAMMER
CCSPL PRESQU'ÎLE GENNEVILLIERS	M. RIOTTOT
CL3D SCEAUX	M. RIOTTOT
CLI CEA FONTENAY-AUX-ROSES	P. SALMERON
CLI HÉLIPORT D'ISSY LES MOULINEAUX	M. RIOTTOT/Ch.MITJAVILE

- 15 -



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

CLI LE BOURGET AÉROPORT	J. CAPET/D.MOURANCHE
CLIC PORT GENNEVILLIERS	J. CAPET
CLIS SEVESO GENNEVILLIERS	J. CAPET
CLIS SEVESO NANTERRE	J. CAPET
CCSPL DE CLICHY (92) - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	B. HAMMER



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE 3 : Compte de résultat 2022

ENVIRONNEMENT 92 - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 04/02/2023)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706000 - Ventes de prestations de services		23 435,00
707000 - Ventes de marchandises	90,00	85,00
708100 - Produits des prestations fournies aux personnels		-130,00
709000 - Rabais, remises et ristournes accordés par l'association		-63,75
740100 - Subventions d'exploitation - État	2 000,00	2 000,00
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional		2 011,76
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	7 662,00	
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	11 388,06	5 477,88
754000 - Dons et Collectes	6 105,00	15 615,50
756000 - Adhésions	2 164,85	2 232,90
758000 - Produits divers de gestion courante	51,00	
Total	29 460,91	50 664,29
CHARGES D'EXPLOITATION		
601000 - Achats de matières premières (ex : boissons, alimentation)		-4 313,52
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-489,12	-1 043,10
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-257,21	
610000 - Services extérieurs	-1 025,00	-7 186,50
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-8 627,30	-20 289,45
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)		-679,80
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-176,98	-163,90
621000 - Personnel extérieur à l'association	-1 542,00	-4 585,20
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-4 250,00	-9 702,38
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)		-85,50
625000 - Déplacements, missions et réceptions		-225,60
627000 - Services bancaires et assimilés	-188,96	-161,00
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-581,90	-541,90
641100 - Salaires, appointements	-10 614,10	-4 462,66
681100 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	-1 986,32	-1 986,32
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-1,00	
Total	-29 739,89	-55 426,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	-278,98	-4 762,54

- 17 -



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS FINANCIERS		
760000 - Produits financiers	58,26	43,86
Total	58,26	43,86
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER	58,26	43,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
770000 - Produits exceptionnels		6 823,11
Total		6 823,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 823,11
AUTRES PRODUITS		
780000 - Reprises sur amortissements et provisions	4 637,15	
Total	4 637,15	
AUTRES CHARGES		
Total		
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	4 637,15	
TOTAL GENERAL	4 416,43	2 104,43
	PERIODE EN COURS	N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
875000 - Bénévolat	192 430,00	193 550,00
Total	192 430,00	193 550,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
864000 - Personnel bénévole	-192 430,00	-193 550,00
Total	-192 430,00	-193 550,00



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE 4 : Bilan 2022

Actif	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
IMMobilisations				
Immobilisations corporelles				
215100 - Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 958,97	3 972,64	1 986,33	3 972,65
TIERS				
Fournisseurs et comptes rattachés				
401000 - Fournisseurs	388,10		388,10	
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	4 637,15		4 637,15	22 297,00
Débiteurs divers et créateurs divers				
467000 - Autres comptes débiteurs ou créateurs				70,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser				45,00
512001 - Banques - Compte principal ENV 92	9 814,28		9 814,28	1 083,38
512002 - Banques - Livret A	4 167,35		4 167,35	6 109,09
512003 - Banques - Compte courant Crédit Mutuel	5 868,04		5 868,04	
517001 - Compte en ligne - ENVIRONNEMENT 92	65,00		65,00	52,00
Caisse				
531001 - Caisse - Compte principal ENV 92				
Virements internes				
580000 - Virements internes				
TOTAL ACTIF	30 898,89	3 972,64	26 926,25	33 629,12



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

Passif

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	24 378,00	22 273,57
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	- 1 868,18	- 1 868,18
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	4 416,43	2 104,43
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs		11 119,30
TOTAL PASSIF	26 926,25	33 629,12



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE 5 : Dépenses Recettes par projet - 2022

Dépenses - Recettes

ENVIRONNEMENT 92 - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Document généré le 04/02/2023)

Synthèse

Budget	Dépenses (EUR)	Recettes(EUR)	Balance (EUR)
Biodiversité et cartographie	4 184,32	4 637,15	452,83
Total	4 184,32	4 637,15	452,83
COMMUNICATION	7 603,60	0,00	-7 603,60
Total	7 603,60	0,00	-7 603,60
Fonctionnement général	13 008,99	17 132,17	4 123,18
Total	13 008,99	17 132,17	4 123,18
Ile Seguin	4 897,98	4 140,00	-757,98
Total	4 897,98	4 140,00	-757,98
Nature en Ville	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00
PLANTER DES ARBRES	45,00	8 247,00	8 202,00
Total	45,00	8 247,00	8 202,00
RECONNECT	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00
Non affecté à un budget	0,00	0,00	0,00



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE 6 : Compte s de résultat Prévisionnel – 2023

COMPTES DE RESULTAT PRÉVISIONNEL 2023				
Compte de Résultat	Prévisionnel 2023	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
706000 - Prestations de services	4 500,00 €		20 000,00 €	23 435,00 €
707000 - Ventes de marchandises		90,00 €		85,00 €
708100 - Produits des prestations fournies aux personnels			-	130,00 €
709000 - Ristourne			-	63,75 €
740100 - Subventions d'exploitation - État	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional			3 000,00 €	2 011,76 €
740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental				- €
740400 - Subvention d'exploitation - Commune ou Intercommunalité		7 662,00 €		
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	24 000,00 €	11 388,06 €	6 000,00 €	5 477,88 €
754000 - Dons et Collectes	9 500,00 €	6 105,00 €	18 000,00 €	15 615,50 €
756000 - Adhésions	2 300,00 €	2 164,85 €	2 500,00 €	2 232,90 €
758000 - Produit divers de gestion courante	100,00 €	51,00 €		
Total	42 400,00 €	29 460,91 €	51 500,00 €	50 664,29 €
CHARGES D'EXPLOITATION				
601000 - Achats de matières premières (ex : arbres)	- 19 000,00 €		- 6 000,00 €	- 4 313,52 €
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	- 600,00 €	- 489,12 €	- 2 000,00 €	- 1 043,10 €
606400 - Fournitures administratives	- 300,00 €	- 257,21 €		- €
607000 - Achat de marchandises revendues (ex : brochures)		- 1 025,00 €	- 6 000,00 €	- 7 186,50 €
610000 - Services extérieurs		- 8 627,30 €	- 20 000,00 €	- 20 289,45 €
611000 - Sous-traitance (ex : communication, plantation arbres)	- 16 000,00 €			
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	- 500,00 €		- 1 000,00 €	- 679,80 €
616000 - Primes d'assurances	- 200,00 €	- 176,98 €	- 200,00 €	- 163,90 €
621000 - Personnel extérieur à l'association: ex stagiaires	- 2 000,00 €	- 1 542,00 €	- 3 000,00 €	- 4 585,20 €
622000 - Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	- 1 800,00 €	- 4 250,00 €	- 4 000,00 €	- 9 702,38 €
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)	- 500,00 €		- 1 000,00 €	- 85,50 €
625000 - Déplacements, missions et réceptions	- 500,00 €		- 500,00 €	- 225,60 €
627000 - Services bancaires et assimilés	- 300,00 €	- 188,96 €	- 200,00 €	- 161,00 €
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	- 500,00 €	- 581,90 €	- 600,00 €	- 541,90 €
635000 - Autres impôts, taxes et versements assimilés			- €	- €
641100 - Salaires, appointements		- 10 614,10 €	- 5 000,00 €	- 4 462,66 €
641300 - Primes et gratifications				- €
681100 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	- 1 986,32 €	- 1 986,32 €	- 1 986,32 €	- 1 986,32 €
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges		- 1,00 €		
Total	- 44 186,32 €	- 29 739,89 €	- 51 486,32 €	- 55 426,83 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 786,32 €	- 278,98 €	- 13,68 €	- 4 762,54 €
PRODUITS FINANCIERS				
760000 - Produits financiers	70,00 €	58,26 €	40,00 €	43,86 €
Total	70,00 €	58,26 €	40,00 €	43,86 €
CHARGES FINANCIERES				
Total			- €	- €
RESULTAT FINANCIER	70,00 €	58,26 €	40,00 €	43,86 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
770000 - Produits exceptionnels			- €	6 823,11 €
Total			- €	6 823,11 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total			- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- €	- €	6 823,11 €
AUTRES PRODUITS				
780000 - Reprises sur amortissements et provisions		4 637,15 €	- €	- €
Total		4 637,15 €		
AUTRES CHARGES				
Total			- €	- €
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	70,00 €	4 695,41 €	40,00 €	6 866,97 €
TOTAL GENERAL	- 1 716,32 €	4 416,43 €	53,68 €	2 104,43 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
870000 - Bénévolat	190 000,00 €	192 430,00 €	200 000,00 €	193 550,00 €
Total				193 550,00 €
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
864000 - Personnel bénévole	- 190 000,00 €	- 192 430,00 €	- 200 000,00 €	- 193 550,00 €
Total	- 190 000,00 €	- 192 430,00 €	- 200 000,00 €	- 193 550,00 €

- 22 -



Association agréée protection de l'Environnement
Habilitée au dialogue environnemental

ANNEXE : Budget prévisionnel par projet - 2023

Budget	Prévisionnel 2023		Réalisé 2022		Prévisionnel 2022	
	Dépenses (EUR)	Recettes(EUR)	Dépenses (EUR)	Recettes(EUR)	Dépenses (EUR)	Recettes(EUR)
Fonctionnement général <i>dont cotisations</i> <i>dont subvention DRIEE</i> <i>dont salarié et subvention associée</i>	4300	6000 2300 2000	13009 10614	17067 2165 2000 11388	6000	11000 2500 2000 5000
Communication hors projets spécifiques	7500		7603		7500	0
Biodiversité et cartographie <i>dont subvention région IDF</i> <i>dont 1 stagiaire</i> <i>dont dotation aux amortissements</i> <i>dont frais de publication</i>	4500	2500 2000 1986 500	4184	4637 4637	6000	6000 3600 2000 1986,32 1000
Île Seguin	400	400	4898	4210	6000	6000
Nature en Ville					0	0
Planter des Arbres <i>Plantation dans 4 communes</i> <i>dons particuliers</i> <i>mécénat d'Entreprises</i> <i>Subventions</i> <i>Communication et divers</i>	27500 23000 1500 8000 24000 3500	33500 1500 8000 24000	45	8247 585 7662	20000 6000 3000	20000 4000 11000 5000
Reconnect <i>dont service civique</i>					2000 1000	2000
Non affecté à un budget				65	4000	6500
TOTAL	44 200	42 400	29 739	34 226	51 500	51 500
<i>Résultat</i>	-	1 800		4 487		